

21 juin 2021

MODALITES de RETRAIT des DIPLÔMES de BACCALAUREAT

Les diplômes du baccalauréat, délivrés par les services de l'académie de Strasbourg, seront transmis au Lycée courant octobre 2021.

Les bacheliers/bachelières sont invité(e)s à retirer leur diplôme selon les modalités suivantes :

- Par le bachelier/la bachelière en personne, sur présentation d'une pièce d'identité ; merci d'appeler avant le lycée pour fixer un rendez-vous au 040-42 87 65 123 ;
- Par une tierce personne à laquelle le bachelier/la bachelière a donné procuration : la procuration écrite doit désigner la tierce personne par ses nom et prénom, être signée par le bachelier/la bachelière et accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité du bachelier/de bachelière. La tierce personne doit également présenter une pièce d'identité lors du retrait du diplôme ;
- Par envoi en recommandé. Le bachelier/la bachelière doit en faire une demande écrite et signée, stipulant l'adresse exacte et accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité.

NB : Les diplômes de baccalauréat non retirés seront renvoyés à l'académie de Strasbourg en juin 2022. Le bachelier/la bachelière devra alors s'adresser directement aux services de l'académie pour retirer son diplôme.

Yvon Panarioux
Proviseur